



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

### ----- PROCES-VERBAL SOMMAIRE -----

#### ***AFFICHE DU 31 mars 2015 au 13 avril 2015***

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2015, s'est réuni le **LUNDI 30 MARS 2015 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

\*  
\* \*

#### **- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -**

##### **1. SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015 :

<b>Associations</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Les Amis de la Chapelle de Bourgenay (pour l'organisation du concert Léo David)	2 000 €	1 000 €
Ensemble Arc en Ciel	500 €	450 €
La Clef des Chants	500 €	450 €
Les Rencontres du Temple Protestant du Cours Blossac	300 €	270 €
Histoire Mémoire et Passion	3 800 €	3 400 €
Association de Jumelage Pays des Olonnes / Worthing	1 000 €	600 €
Comité de Jumelage Les Sables d'Olonne / Schwabach	2 000 €	1 800 €
Cantocéane	500 €	450 €
Les Amis du Noura	1 100 €	1 000 €
APNO	600 €	540 €
Opé la Chaume	500 €	450 €
Photo Club Sablais	600 €	550 €
Le Caillou Blanc	2 500 €	2 250 €
AVVAS	1 500 €	1 000 €
Amicale Laïque – Activités artistiques et culturelles	11 200 €	10 080 €
OCEAM	500 €	450 €
Les Amis de l'Île Penotte	600 €	540 €
La Foire aux chats	1 200 €	1 080 €

Sables d'Olonne Animation	3 000 €	2 700 €
Variety Show	1 000 €	900 €
OLONA	2 500 €	2 250 €
Amis du MASC	8 000 €	8 000 €
Amicale des Olonnois	1 000 €	900 €
Association sportive et culturelle	360 €	600 €
Tables d'Olonne	600 €	585 €
M La Danse	-	270 €
Tourimo	2 100 €	1 890 €

## **2. CONVENTION ASSOCIATION ORCHESTRE HARMONIE**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association «Orchestre d'Harmonie », autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et attribue une subvention de 8 100 € à cette association.

## **3. CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATION - FOIRE EXPO**

Le Conseil Municipal valide la convention concernant l'organisation de la foire exposition, et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention.

## **4. SUBVENTION SALLES**

Le Conseil Municipal décide de verser à l'UNC une subvention globale de 240 €, à « Soleil d'automne » une subvention exceptionnelle de 117,70 €, à l'ADSB une subvention globale de 1790 € (1345,40 en 2014 pour 4 collectes), aux « Les Veillées Chaumoises » une subvention exceptionnelle de 261 €, à « Les Sables traditions » une subvention de 213 € (323,10 en 2014) et au foyer Godet une subvention de 410 € (pas de gratuité en 2014).

## **5. CONVENTION LES SABLES TRADITIONS**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'Association « Les Sables Traditions », autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et décide d'accorder une subvention de 10 500 € pour l'organisation du Gala des Reines 2015.

## **6. CONVENTION FESTIVAL VAGUE DE JAZZ**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec l'association « VAGUE DE JAZZ » pour l'organisation de 10 spectacles de musique jazz qui se tiendront au jardin du tribunal, musée de l'abbaye Sainte Croix et Auditorium St Michel, approuve la prise en charge par la Ville des frais à hauteur de 37.800 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**- EDUCATION - JEUNESSE -**

## **7. RESTAURATION SCOLAIRE - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE - APPEL D'OFFRE OUVERT - 2015/2019**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en appel d'offres ouvert et l'autorise, lui ou son représentant, à signer le marché à intervenir

## **8. SUBVENTION ET CONVENTION « LES TABLES D'OLONNE »**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association « Les Tables d'Olonne » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

- ACTIVITES SPORTIVES -

## **9. SUBVENTIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 2 880 € à l'Amicale Laïque section danse (4 990 € en 2014) et une subvention de 1 520 € à l'Amicale Laïque section tennis de table (1 180 € en 2014).

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

## **10. EXPLOITATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE L'INSTITUT SPORT OCEAN - APPEL D'OFFRES OUVERT - 2015/2018**

Le Conseil Municipal approuve la procédure de mise en appel d'offres ouvert lancée par Monsieur Le Maire et autorise ce dernier ou son représentant à signer le marché à intervenir.

## **11. INSTITUT SPORT OCEAN - SUBVENTION PLAN NAUTIQUE DEPARTEMENTAL 2015**

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition du matériel nautique pour un budget prévisionnel de 60 620 € HT (2 catamarans Hobie Cat 16, 37 optimists en polyéthylène), sollicite une subvention de 15 000 € TTC (montant maximum) sur ce programme d'acquisition et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

- ADMINISTRATION GENERALE -

## **12. POLICE MUNICIPALE ET SECURISATION DE LA VILLE - SUBVENTIONS DU FOND INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du F.I.P.D. concernant l'élargissement du dispositif de vidéosurveillance de la Ville et l'équipement de la Police Municipale en gilets pare-balles.

## **13. MISE EN PLACE DU PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE - CONVENTION ANTAI**

Le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre du Procès-Verbal électronique, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à solliciter les subventions auprès de l'ANTAI.

## **14. VIDEOPROTECTION - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VENDEE**

Le Conseil Municipal approuve la convention la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

## **15. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes du Château d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer, des Sables d'Olonne et la Communauté de Communes des Olonnes, accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur l'acquisition de matériel informatique, désigne Monsieur Yvan KERVENKA comme membre titulaire et Madame Dominique MAESTRIPIERI comme membre suppléant pour siéger à la Commission Marchés, accepte que la Ville

du Château d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

#### **16. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE VISANT A L'ETUDE DE L'INTERCONNEXION DES RESEAUX INFORMATIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION**

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes du Château d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer, des Sables d'Olonne et la Communauté de Communes des Olonnes, accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à l'étude de l'interconnexion des réseaux informatiques et de télécommunications, désigne Monsieur Yvan KERVENKA comme membre titulaire et Madame Dominique MAESTRIPIERI comme membre suppléant pour siéger à la Commission Marchés, accepte que la Ville des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les marchés à intervenir.

#### **17. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LE PARAMETRAGE ET LA MAINTENANCE D'UN PROGICIEL EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE**

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes du Château d'Olonne et des Sables d'Olonne, accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, le paramétrage et la maintenance d'un progiciel éducation-enfance-jeunesse, désigne M KERVENKA comme membre titulaire et Mme MAESTRIPIERI comme membre suppléant pour siéger à la Commission Marchés, accepte que la Ville du Château d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

#### **18. S.A.E.M.L. VENDEE - APPROBATION DU RAPPORT DES ADMINISTRATEURS - EXERCICE 2013-2014**

Conformément à l'article 8 de la Loi du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport d'activités présentant l'exercice de 2013/2014 qui lui est soumis par les représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la SAEML VENDEE (Madame TESSON Brigitte et Messieurs PECHEUL Armel, KERVENKA Yvan, BELLE Jean-Marie).

#### **19. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ECOLE DES FORMATIONS MARITIMES**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 574,50 € TTC à l'École des Formations Maritimes.

#### **20. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - GRAIN DE MEMOIRE**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 4 300 € à l'association « Grain de Mémoire » pour l'organisation de manifestations en hommage aux résistants et déportés.

- FINANCES -

#### **21. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 et autorise les écritures budgétaires.

## 22. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition 2014 en 2015.

## 23. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE AUX TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTAL DE REFECTION DE LA PETITE JETEE DU PORT DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le département de la Vendée.

- RESSOURCES HUMAINES -

## 24. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ci-dessous:

Postes Supprimés	Nombre de Postes en ETP	Postes Créés	Nombre de Postes en ETP	Date d'effet
Adjoint technique 2ème classe	0,28	Adjoint technique 2ème classe	1	01/04/2015
Adjoint technique 1ère classe	1			01/04/2015
Adjoint technique 2ème classe	0,52			01/04/2015
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>Total</b>	<b>1</b>	

## 25. GRATIFICATION STAGIAIRE

Le Conseil Municipal décide d'octroyer aux stagiaires accueillis dans le cadre de leur scolarité une gratification selon les modalités du décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014, sous réserve d'une durée de stage supérieure à deux mois.

## 26. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE AUPRES DE L'ISO

Le Conseil Municipal décide de recruter par la voie de la mise à disposition un salarié du Comité Départemental de Voile de Vendée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

## 27. APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

Le Conseil Municipal approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la ville des Sables d'Olonne.

## 28. INSCRIPTION DU SITE NATURA 2000 « DUNES, FORET ET MARAIS D'OLONNE » EN SITE RAMSAR

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au classement du site Natura 2000 « Dunes, forêt et Marais des Olonnes en site RAMSAR, sous réserve que d'une part, les limites sud du site correspondent au plan ci-annexé et que d'autre part, au niveau de la Chnoue, la limite du site RAMSAR corresponde à la limite de la zone Natura 2000, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**29.AFFAIRES FONCIERES - VENTE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES SITUEES 22 BOULEVARD BLAISE PASCAL ET BOULEVARD SUZANNE CARDINEAU A LA SARL COFIM OUEST**

Le Conseil Municipal décide de vendre à la SARL COFIM OUEST les deux parcelles situées 22 Boulevard Blaise Pascal et Boulevard Suzanne Cardineau, cadastrées AN n° 587 et 742, au prix net vendeur de 342.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**30.AFFAIRES FONCIERES - DECLASSEMENT DES BATIMENTS DE L'ANCIENNE FOURRIERE MUNICIPALE ET DES SALLES DE JUDO ET D'ESCRIME SITUES RUE LOUIS BRAILLE ET RUE DES MOUSQUETAIRES ET VENTE DE LA PARCELLE A LA SOCIETE SCCV PORT PRESTIGE**

Le Conseil Municipal approuve la procédure de désaffectation et de déclassement de l'ensemble immobilier des bâtiments de l'ancienne fourrière municipale ainsi que les salles de judo et d'escrime, conformément aux dispositions de l'Article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, décide de vendre à la Société SCCV PORT PRESTIGE cet ensemble immobilier, cadastré AI n° 634, au prix net vendeur de 192.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**31.AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 1 RUE FORBIN ET BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT AUX CONSORTS DELAROUERE**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts DELAROUERE l'immeuble situé 1 rue Forbin et Boulevard Franklin Roosevelt, cadastré AY n° 148, au prix net vendeur de 620 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**32.AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN DELAISSE DE VOIRIE DE TERRAIN COMMUNAL AUX CONSORTS BUSNEL SITUE ALLEE DES GAZELLES**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts BUSNEL la parcelle BI n° 1965 au prix net vendeur de 1.200 € H.T. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte administratif à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession.

**33.AFFAIRES FONCIERES - CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ERDF SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE ALLE DES CHASSE-MAREE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de servitude avec ErDF ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à ladite constitution de servitude à intervenir.

**34.AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE APPARTENANT A LA COPROPRIETE DU 30 BIS RUE DE LA PETITE GARLIERE**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AI n° 614 auprès de la «Copropropriété du 30 Bis rue de la Petite Garlière» moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**35.AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MADAME PASQUIER SITUEE RUE BERGERE POUR SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AV n° 129p auprès de Madame PASQUIER, au prix net vendeur de 3.500 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente administratif à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession.

**36.AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DE LA PETITE GARLIERE APPARTENANT AUX CONSORTS FONTENEAU**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AI n°612 auprès des consorts FONTENEAU moyennant l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente administratif à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**37.AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DE DEUX DELAISSES DE VOIRIE SITUES RUE DU DOCTEUR CHARCOT ET RUE DE LA PETITE GARLIERE APPARTENANT AUX CONSORTS DE LA SUCCESSION BROCHARD**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès des consorts de la succession BROCHARD, les parcelles cadastrées AK n°772 et 773, situées 181 rue du Docteur Charcot et 1 rue de la Petite Garlière, moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**38.AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE CORNICHE DU NOUCH APPARTENANT A LA COPROPRIETE DE LA RESIDENCE ANCORA**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée BE n°343 située Corniche du Nouch auprès de la copropriété de la Résidence «Ancora», moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**39.AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE - ANNEE 2015**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du Pôle d'Aides à l'Habitat.

**40.PROGRAMME ECO-PASS - MISE EN PLACE D'UNE PRIME COMMUNALE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE**

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la mise en œuvre du dispositif ECO-PASS pour l'année 2015, d'accorder une prime communale de 1 500 € quelque soit la composition du ménage sous certaines conditions, de majorer la participation communale par une prime d'un montant de 750 € par enfant mineur à charge du ménage demandeur, de solliciter l'ADILE pour l'instruction des dossiers de demande ECO-PASS et autorise Monsieur le Maire à attribuer et à verser la prime communale aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE de l'avis d'imposition N-2 du/des bénéficiaires, de l'offre de prêt délivré par l'établissement bancaire, de l'attestation de propriété délivrée par le notaire, du Diagnostic de Performance Énergétique pour une acquisition-amélioration et factures concourant au gain énergétique de 30 %, et l'autorise à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

**41.PERMIS DE CONSTRUIRE N°08BB053 - REMISE GRACIEUSE DES MAJORATIONS ET PENALITES DE RETARD**

Le Conseil Municipal décide d'accorder la remise gracieuse des majorations et pénalités de retard concernant le permis de construire n°08BB053 à la société SCI ATLANTIQUE LES SABLES.

**42.TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX - DOSSIER ADMINISTRATIF D'URBANISME**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations nécessaires pour les travaux suivants :

- Gymnase du centre : ravalement de façade
- Halles centrales : mise aux normes des toilettes et changement de menuiseries
- Halles Arago : ravalement des pignons

- École Clemenceau : changement de menuiseries
- École primaire Pajot : réfection de la toiture
- Locaux 18 avenue Carnot : réfection de la toiture
- Mairie annexe de la Chaume : réfection de la toiture
- Conciergerie Mairie : ravalement
- Ancienne sous préfecture : réaménagement intérieur
- Église Notre Dame : réfection de la toiture
- Ancienne Sous-Préfecture : restauration du bâtiment pour l'accueil d'une antenne universitaire.

\*  
\* \*